

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-E-039

Séance à distance du 10 décembre 2020

**Avis relatif au projet de liste des coléoptères saproxyliques déterminant des ZNIEFF
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le CSRPN a examiné à distance le projet de liste des coléoptères saproxyliques déterminant des ZNIEFF de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base des documents qui lui ont été remis concernant la liste des coléoptères saproxyliques déterminant des ZNIEFF de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le CSRPN remarque que la méthode est robuste et qu'elle suit bien le guide méthodologique de Horellou *et al* (2014). D'autre part, cette liste se base sur la toute récente "Liste rouge des coléoptères saproxyliques de la région Auvergne-Rhône-Alpes" qui constitue un travail remarquable. Le choix des indices qui traduisent l'effort de prospection par famille de coléoptères (critère de rareté, page 5/9) est intéressant et pertinent ; ces indices sont rarement utilisés dans les listes rouges des autres taxons et mériteraient d'être généralisés. Le CSRPN émet une remarque sur le critère de la part populationnelle page 7/9, qui cependant n'entache en rien la valeur du rapport. Les auteurs comparent la répartition de chaque espèce au sein des quatre zones biogéographiques par rapport à sa répartition nationale. Calculée ainsi, il ne s'agit pas de la part populationnelle au sens de taille de population et d'effectifs. Or, une espèce peut être présente dans beaucoup de mailles mais avec à chaque fois peu d'individus, donc former des populations faibles avec une vulnérabilité plus forte aux événements stochastiques. Inversement, une espèce présente en quelques mailles peut avoir de très fortes populations localement qui seront résistantes aux événements stochastiques. La méthode proposée semble plutôt correspondre à une évaluation de la représentativité spatiale des populations d'espèces. Par ailleurs, ce critère « part populationnelle » rappelle fortement le critère d'évaluation « B. Aire de répartition » utilisé dans la méthodologie de la liste rouge : c'est un peu comme si on l'utilisait deux fois, dans la liste rouge puis dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Néanmoins, Horellou *et al* (2014) recommandent de calculer la part populationnelle comme le font les auteurs, ce qui permet de valider leur travail. Enfin, page 9/9, il manque le commentaire du tableau : il serait intéressant par exemple de comparer cette liste ZNIEFF à celle des espèces de la toute récente liste rouge, en analysant les critères qui font que certaines familles sont plus déterminantes (rareté, sensibilité, part populationnelle), en comparant cette liste à celle d'autres régions qui en disposent (ex-Midi Pyrénées, Bretagne, etc...). Par ailleurs, il serait utile de fournir la carte régionale des mailles 5x5 km qui contiennent au moins une espèce déterminante, afin de la comparer à la carte des ZNIEFF existantes. Compte tenu de ces remarques, le CSRPN rend un **avis favorable** à la Liste des coléoptères saproxyliques déterminant des ZNIEFF de la région Auvergne-Rhône-Alpes telle qu'elle est présentée ici.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

